Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-BUR_202602_N39-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 18 février 2026 – 14h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Eric GRALL et Jean-Noël EDERN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Stéphane CLOAREC – Éric LE BOUR – Jacques PONTU – Patrick GUEN - Anne BESCOND.

Date de la convocation : 12 février 2026 **Date d'affichage :** 12 février 2026	**Membres du Bureau :** En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 9		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre BUR-2026-02-N39	**Nomenclature** 7.5	**Rapporteur** Jacques EDERN	**Chef de projet :** Gilles LE MAREC

CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense

Axe : Transition Économique	**Enjeu : Accompagner la dynamique du commerce et de l'artisanat**	**Action : Affirmer son développement économique**

Objet : Pass commerce et artisanat

Jacques EDERN, Président, indique que Haut-Léon Communauté s'est engagée auprès du Conseil Régional de Bretagne, jusqu'en 2028, dans le dispositif Pass Commerce avec le concours ponctuel de la commune de Saint-Pol de Léon pour les commerces implantés sur cette commune.

Les dossiers suivants ont été reçus :

- Monsieur BERROU Mickaël : SARL SPASM, boucherie-charcuterie à Plouescat ;
- Madame NICOLAS et M. DELAVACQUERIE : SARL MOKA, Restaurant Café du port à Roscoff ;
- Madame LENFANT et M. CONFRERE : SARL BO87, restaurant Les Bricoles à Roscoff ;
- Madame GRESSET Charlotte : EURL La Tit'épicerie à Roscoff ;
- Monsieur MOAL Olivier : SARL Penn ar Bar, bar-restaurant à Roscoff.

Après avoir pris connaissance du tableau Pass Commerce ;
Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission Développement Économique du 28 janvier 2026 ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De réserver une suite favorable à l'octroi des Pass « Commerce et Artisanat » susvisés ;
- D'autoriser le Président à verser les subventions sous condition que les entreprises apportent les justificatifs de leurs dépenses et à appeler le cofinancement de la Région ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au Budget.

Présents	**9**
Pouvoirs	**0**
Votants	**9**
Pour	**9**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD